

## La parole aux enfants

### Préambule

Cette fiche pédagogique a pour thème central la participation des enfants et des jeunes.

Selon la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CDE), article 12, « les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité ».

Pour Terre des Hommes Suisse (TdH Suisse), la participation des enfants et des jeunes apparaît comme une fin en soi du fait qu'elle est un droit de l'enfant, mais aussi comme un moyen. Via l'expérience collective, avec l'appui des adultes, le processus d'apprentissage de la participation fait naître chez les enfants et les jeunes un sentiment d'appartenance, de solidarité et d'engagement au sein de la société. En ce sens, ils font l'expérience concrète et réaliste de la citoyenneté. Cela signifie qu'ils doivent être associés dans tout le processus de prise de décision, en fonction de leurs capacités (âge et maturité). Les adultes doivent donc accepter de se lancer dans des démarches de coopération, de cogestion voire d'autogestion de la part des enfants et des jeunes.

TdH Suisse considère que, outre l'éducation de base, l'éducation à la citoyenneté / participation et l'éducation au développement durable sont des piliers fondamentaux de la réalisation de tous les objectifs de développement durable et des droits de l'enfant. Elles permettent de former des enfants et des jeunes capables de contribuer de manière responsable et active à la construction d'un monde inclusif, viable et équitable.

Cette fiche a pour objet de permettre à l'enfant, d'une part, d'approfondir ses connaissances sur le Sénégal, et d'autre part, de s'initier au droit à la participation en en comprenant ses différents degrés et les diverses manières de le mettre en œuvre. Les activités permettent à l'élève d'évaluer son rôle et celui de l'adulte dans le processus participatif et de réaliser qu'à tout âge, les enfants ont la capacité de s'exprimer, proposer, mettre en œuvre des activités qui font sens pour eux et qui leur permettront d'exercer leur citoyenneté.

Il est recommandé de réaliser les activités dans l'ordre de la fiche pédagogique.

### Couverture

- A.** Au préalable, sur une carte du monde, il est suggéré de situer la Suisse puis le Sénégal. L'enseignant-e peut éventuellement demander aux élèves s'ils savent situer les deux pays.
- C.** Le vert représente le progrès et l'espoir ; le jaune, la richesse des ressources naturelles et le rouge, le sacrifice et la détermination ; l'étoile signifie l'unité et l'espoir.
- D.** L'objectif du dessin est d'introduire le droit à la participation. L'élève s'interroge sur la manière dont les enfants sénégalais peuvent se mettre en action et pourquoi la création de cette pièce de théâtre est importante pour eux. Concrètement, dans les Clubs EDEN, association partenaire de TdH Suisse, les enfants, encadrés par un adulte, se réunissent chaque semaine et choisissent les thèmes dont ils ont envie de parler ou des activités qu'ils souhaitent réaliser. Le sketch est fréquemment utilisé pour sensibiliser et faire passer des messages aux enfants et aux adultes sur des thèmes qui les concernent directement. Par exemple, la scolarisation des enfants reste un problème, entre autres, parce que certains n'ont pas d'acte de naissance.

## Page 2 - Les enfants en action

A. L'élève observe trois situations où la participation des enfants est présente à différents degrés.

Dessin 1: participation faible. Les enfants ne choisissent pas l'activité mais peuvent tout de même choisir entre deux dessins à reproduire.

Dessin 2: pas de participation. Les élèves reçoivent un dessin sans comprendre la situation.

Dessin 3: participation importante. Les enfants ont la liberté de créer ce dont ils ont envie en utilisant les supports qu'ils souhaitent. De cette manière, l'activité fera probablement sens pour eux et ils en tireront des apprentissages.

C. Cette activité permet à l'élève d'identifier certaines étapes du processus de participation. Avant de mettre en œuvre une activité, il faut la penser et l'organiser. Ensuite vient la réalisation, puis l'évaluation, c'est-à-dire, en tirer des enseignements.

1 = vignette B. Les enfants ont l'idée de créer le spectacle.

2 = vignette C. Les enfants installent le spectacle.

3 = vignette D. Les enfants font le spectacle.

4 = vignette A. Les spectateurs applaudissent.

## Page 3 - S'exprimer et être écouté

Cette page met l'élève au centre. Il se questionne sur la manière dont il peut participer et les conditions nécessaires à sa participation. Selon la CDE, pour que la participation soit réelle et effective, elle doit être volontaire, respectueuse, pertinente, inclusive (notamment de la part des adultes) et adaptée. L'enfant doit être suffisamment informé et l'adulte doit prendre en considération les possibles risques encourus.

C. Dans certains cas, la participation des enfants est limitée car il arrive que les adultes ne la facilitent pas, en ne leur accordant pas assez de confiance ou en estimant qu'ils n'ont pas la capacité de donner leur avis ou de choisir.

## Page 4 - Les enfants ont des droits

A et B. L'élève est capable d'identifier certains droits de l'enfant, en particulier celui de la participation.

C. Le fait de mimer permet à l'élève ainsi qu'aux spectateurs d'intégrer le droit en question.

